

Sommaire

- « Vite, changeons le modèle ! » édito d'Alain Arnaud p.2
- « Une liberté de parole et d'action pour les associations » - Jean-Louis Cabrespines p.4
- Actualités nationales et internationales p.6
 - 35^{ème} congrès international du CIRIEC – 5-8 octobre 2026 – Montréal
 - 10^{ème} édition de la Semaine de l'ESS à l'école - LESPER
 - 2026, la RECMA reparaît
 - Social Economy News – février 2026
 - Rencontres du Mont-Blanc 2026 – ESS Forum International
 - Les Français et les services publics locaux – Emilie Agnoux, Yohan Theuret
 - Rapport sur la gouvernance des associations 2026 - HCVA
 - ESS et élections municipales
- Travaux du CIRIEC p.12
 - Retour sur la 10ème conférence internationale de recherche en économie sociale
 - Mise en ligne de l'ouvrage « Des mobilités responsables et solidaires »
- Libres propos p.15
 - ESS et capitalisme, des relations incestueuses ? – Adelphe de Taxis du Poët
 - Condorcet et la vérité sur *La Richesse des nations* d'Adam Smith – Thierry C. Pauchant
 - Comment les organisations à but non lucratif se transforment face à la baisse des subventions publiques – Angélique Chassy
- Propositions de lecture p.29
 - Territoires en mouvement : l'ESS comme source de transformation – AG2R-La Mondiale
 - Prix Technologia du Roman d'Entreprise et du Travail : Philippe Manevy pour son ouvrage *La colline du travail*
 - Prix Technologia Les Bulles du Travail : Etienne Davodeau pour sa bande dessinée *Là où tu vas*
- Agenda p.30

Vite, changeons le modèle !



Alain ARNAUD

Président du CIRIEC-France

Président d'honneur du CIRIEC-International

Président de la Fondation Edgard Milhaud

Nous sommes entrés à nouveau dans une période d'élections, les municipales dans quelques jours, les sénatoriales dans six mois, l'élection présidentielle en 2027. C'est donc une période propice aux débats et aux propositions politiques pour l'avenir de notre pays, confronté à des difficultés économiques, sociales et démocratiques, mais aussi aux enjeux liés aux transitions en cours. Les attentes de changement de nos concitoyens sont fortes car les besoins sont importants et les défis sont immenses. Pour ne citer que les plus essentielles : un emploi et des conditions de vie décentes, un système de soins accessible, plus d'écoute et de participation citoyenne, une sécurité intérieure et désormais extérieure, la paix dans le monde, sur fond de contexte international qui se dégrade, aux plans politique et environnemental.

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, notre pays avait réussi à bâtir dans une économie de marché un modèle responsable, redistributeur, solidaire et laïque, garant d'une protection pour tous et plus particulièrement pour les plus faibles et les plus démunis. Il s'est appuyé pour cela sur trois piliers, une expansion économique soutenue par de grandes entreprises publiques et des initiatives privées entreprenantes, une Sécurité Sociale efficace et un service public assumé par des agents publics loyaux et soucieux de l'intérêt général. C'était la période des Trente Glorieuses. Aujourd'hui, la croissance économique est en berne, les consciences sont réveillées par l'amer constat que notre souveraineté industrielle est compromise, la Sécurité Sociale et le service public sont sérieusement malmenés car d'une part ces deux institutions n'ont plus les moyens d'assurer leur vocation fondamentale, celle de répondre aux besoins de la population, et d'autre part elles sont agressées, disons le mot, par des tenants de la doxa néolibérale qui considèrent qu'elles sont les causes principales des déficits publics et de l'endettement du pays. Dans le même temps le protectionnisme et la guerre commerciale sont de retour dans le monde, les institutions internationales garantes de la paix et de la démocratie sont affaiblies sous l'effet des tensions géopolitiques, et sont à l'œuvre des conceptions d'organisation de la société qui stimulent l'individualisme et le consumérisme, promeuvent l'autoritarisme et donnent libre cours au retour de dangereux obscurantismes. La loi du plus fort devient la loi dominante sur notre planète. Alors oui, il faut du changement, mais quel changement ?

Il est grand temps d'admettre que le système économique qui gère le monde depuis cinquante ans répartit de moins en moins équitablement la création de valeur, captée de façon exponentielle et outrancière par les géants mondiaux du numérique, tandis que la transition digitale modifie en profondeur le rapport capital/travail et la structure des emplois.

Il en résulte une distorsion grandissante entre fruits de la croissance économique et financement des activités d'intérêt collectif, services publics - protection sociale - environnement... Par ailleurs, les impôts et taxes, les diverses contributions et cotisations privées versées aux organismes de protection et d'accompagnement ont atteint leur limite d'acceptabilité. Nous sommes tombés dans un cercle vicieux dont il est indispensable de sortir faute de quoi les maux dont souffre notre société ne feront qu'empirer, et il ne faut pas s'étonner que la démocratie soit compromise faute de solutions aux problèmes.

Pour cela quelques orientations semblent nécessaires :

- Commencer par redonner à la société un sens politique inspiré de la philosophie des Lumières, pour qu'elle redevienne une société de la raison, de la connaissance, de la liberté de pensée et de la participation à l'exercice du pouvoir, toutes notions combattues aujourd'hui par le courant néoréactionnaire des « Lumières sombres » qui se développe aux Etats-Unis et ailleurs, soutenu de façon inquiétante par plusieurs milliardaires de la technologie numérique ;
- Faire évoluer les pratiques politiques vers un Etat régulateur, anticipateur et organisateur, et non plus centralisateur, faisant confiance aux collectivités territoriales, aux organes de la société civile, et à tous acteurs des corps intermédiaires qui s'impliquent pour l'intérêt général. Il est devenu indispensable de créer les conditions d'une réappropriation des institutions politiques par nos concitoyens, car il est préoccupant de noter que selon le dernier baromètre de la confiance politique du CEVIPOF, 78% des français n'ont pas confiance dans la politique en général, et seulement 20% font confiance à l'Assemblée Nationale. Cela pose bien évidemment la question de la démocratie représentative au niveau national, là où se construit le cadre législatif censé organiser le fonctionnement de la société et l'avenir du pays. En revanche, 58% de nos concitoyens font confiance à leur conseil municipal et c'est une bonne nouvelle !
- Consolider l'Europe car il est plus que jamais indispensable d'avoir un rapport de force opposable pour garantir la souveraineté des états européens dans le contexte géopolitique d'aujourd'hui ;
- Mutualiser et coopérer au plan territorial pour améliorer le service de l'intérêt collectif, dans un contexte de raréfaction des ressources mais aussi d'accroissement des attentes des populations. Une collaboration intelligente entre collectivités locales et acteurs de l'ESS est une bonne solution pour satisfaire les besoins sociaux ;
- Promouvoir une nouvelle économie politique avec l'ESS, modèle qui place la performance économique au service de l'humain, et qui depuis des années fait preuve de sa résilience et montre ses bons résultats économiques et sociaux ;
- Faire des principes de l'ESS des critères de référence pour l'entreprise classique, en terme de gouvernance, de partage de la valeur créée, de respect du bien commun.

Tous ces sujets constituent des thèmes de recherche du CIRIEC-France, passés ou à venir, et concrétisent son engagement depuis 76 ans de développer la recherche académique et l'information sur les modèles économiques qui ont pour vocation l'intérêt collectif dans la cité.

Alors oui, changeons de modèle, politique et économique, notre société en a bien besoin.

« Prendre soin du monde : la contribution essentielle de l'économie sociale et des entreprises » sera le thème du 35^{ème} Congrès international du CIRIEC du 5 au 8 octobre 2026 à Montréal.

Une liberté de parole et d'action pour les associations



Jean-Louis CABRESPINES
Délégué général du CIRIEC-France

Voici plusieurs mois que nous alertons sur les relations de plus en plus tendues entre les associations et les pouvoirs publics, sur fond de transformation des modes de financement des missions qui leur sont confiés, d'injonction pour répondre à des actions repérés par les pouvoirs publics, d'absence de concertation, d'accroissement des appels à projets ou des appels d'offres, en lieu et place de conventions de partenariat. Voici plusieurs mois que nous déplorons l'utilisation du contrat d'engagement républicain comme un moyen de faire plier les associations aux orientations choisies par telle ou telle collectivité.

Une situation financière dégradée

Voici plusieurs mois que nous dénonçons les choix faits par certaines collectivités (comme le conseil régional Pays de Loire par exemple) de cesser tout soutien au tissu associatif entraînant des pertes de lien social, de solidarité, de pratiques culturelles ou d'éducation, ... Le projet de loi de finances 2026 prévoit une réduction massive des subventions publiques, avec une perte estimée à 1 milliard d'euros supplémentaires pour le secteur associatif, s'ajoutant aux 2,2 milliards déjà perdus en 2024. Cela met en péril la survie de nombreuses associations, dont 90.000 n'ont aujourd'hui qu'un mois de trésorerie devant elles, risquant de licencier du personnel et de cesser leurs activités du jour au lendemain.

Non content de limiter les financements, lorsque ceux-ci sont maintenus, les conditions d'attribution les rendent difficiles à obtenir et mettent en concurrence les associations entre elles. Ce n'est plus l'objet des associations qui est valorisé mais leur capacité à répondre rapidement et conformément. Ainsi, les subventions aux associations dans les domaines de l'enfance, du handicap, du grand âge et de l'égalité femme-homme sont maintenues, mais les demandes doivent être déposées avant le 27 mars 2026, ce qui crée une pression supplémentaire sur les structures déjà fragilisées. Ajoutons à cela l'augmentation des charges des associations, depuis le 1er mars 2026, qui ont augmenté de 0,68 %, alors que leurs moyens sont en baisse. Cette hausse des coûts, combinée à la réduction des financements et à la fin de l'exonération de la taxe d'apprentissage, aggrave leur précarité financière.

Pour illustrer ce désengagement de l'État en direction des associations, la situation des tiers-lieux en est un exemple parlant, et Maire infos s'en préoccupe fortement, conscient de l'importance que représentent ces lieux de vie sociale et de cohésion territoriale : *« La diminution la plus impressionnante concerne les tiers-lieux, alors que 75 % des élus valorisent leur rôle dans la lutte contre l'isolement et le renforcement du lien social. »*

Selon l'Association nationale des tiers-lieux, les 3.500 tiers-lieux vont subir une baisse drastique de 95 % des crédits qui leur seront alloués en 2026 alors que 13 millions d'euros avaient été votés en 2025 et que 7,5 millions d'euros ont finalement accordés. En effet, il apparaît dans le programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » que l'enveloppe en faveur du développement des tiers lieux en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est de... 700 000 euros. « C'est une gifle envoyée à la figure des 13 millions d'habitants qui participent aux activités et aux 377 000 personnes qui bénéficient de formations dans les tiers-lieux », peut-on lire dans un communiqué.»¹

Mais, comme si cela ne suffisait pas, on observe une multiplication des entraves juridiques, policières ou matérielles à leur égard. Et particulièrement la tentative de « mise au pas » des associations dès lors qu'elles expriment une opinion différente de celles de certaines collectivités territoriales.

Deux rapports viennent illustrer cette dérive de la part des pouvoirs publics :

- « Neutraliser le monde associatif : enquête sur une injonction à la dépolitisation »²
- « Rapport sur les entraves aux libertés associatives à Toulouse »³

« Neutraliser le monde associatif : enquête sur une injonction à la dépolitisation »

Le premier doit nous interroger sur la prise en compte de la dimension citoyenne des associations. En effet, « *Après les élections législatives de 2024, de nombreuses associations ont été rappelées à l'ordre ou sanctionnées suite à leurs prises de positions dans le débat politique. Par courrier, en entretien ou dans les médias, des élus et fonctionnaires territoriaux invoquent un devoir de neutralité politique des associations. En s'appuyant sur l'analyse de 20 cas de sanctions ou rappels à l'ordre d'associations par les pouvoirs publics et sur les amendements relatifs aux associations dans les débats législatifs récents, ce rapport interroge les fondements juridiques et politiques de ces injonctions.* ».

Cela ne peut pas nous laisser indifférents car les associations, même en situation de « prestataires » pour les pouvoirs publics ou attributaires de fonds publics ne sont pas assujetties à la moindre allégeance aux élus, aux collectivités ou à l'État.

Nous l'avons déjà dit, les associations comme toutes structures de l'ESS, si elles agissent pour l'intérêt général, ne sont pas aux ordres impérieux de ceux pour qui elles agissent, y compris dans des missions de service public.

Bien entendu les conditions de l'intervention des associations à qui on confie des missions de service public doivent respecter toutes les conditions demandées à tout organisme remplissant une telle mission, mais cela ne les empêche pas d'agir selon les valeurs qui les animent. Demander à une association de se soumettre aux conceptions politiques, philosophiques, morales de tel ou tel élu ou de telle ou telle collectivité signifie entraver sa liberté d'agir et de penser.

Ainsi que le rappelle David Cluzeau, président de l'UDES : « ... *La liberté n'est pas conditionnelle ! Les structures de l'économie sociale et solidaire ne sont pas seulement des opérateurs d'intérêt général. Ce sont aussi des employeurs, responsables et engagés, qui participent au débat démocratique à partir de leur expérience de terrain. C'est un exercice précieux de la citoyenneté et de ce qui construit le commun.*

¹ Maire infos – « Des financements en baisse pour les associations et les tiers lieux dans le budget pour 2026 » - <https://www.maire-info.com/associations/des-financements-en-baisse-pour-les-associations-et-les-tiers-lieux-dans-le-budget-pour-2026-article-30111#:~:text=Selon%20l'Association%20nationale%20des,d'euros%20ont%20finalement%20accordés.>

² Observatoire des libertés associatives - Neutraliser le monde associatif : enquête sur une injonction à la dépolitisation - <https://libertesassociatives.org/wp-content/uploads/Rapport-VF-Neutraliser-le-monde-associatif-.pdf>

³ Ligue des Droits de l'Homme – section de Toulouse – RAPPORT SUR LES ENTRAVES AUX LIBERTÉS ASSOCIATIVES À TOULOUSE - <http://ldh-midi-pyrenees.org/wp-content/2026/02/RAPPORT-LDH-entraves-libertes-associatives-Toulouse-2026.pdf>

La démarche des Employeurs engagés que nous portons repose précisément sur cette idée :

- *Assumer pleinement la responsabilité sociale de l'employeur, y compris dans la contribution aux débats publics qui concernent le travail, l'inclusion, la cohésion sociale ou les transitions.*
- *Associer toutes les parties prenantes aux projets sur tous les territoires et souvent les publics les plus fragilisés.*

Le pluralisme démocratique suppose des acteurs économiques capables de parler, d'alerter et de proposer.

Restreindre cette expression affaiblirait non seulement les associations, mais aussi la qualité du débat public et plus encore la liberté et la capacité collective d'agir. »⁴

Les entraves aux libertés associatives à Toulouse

Le deuxième rapport souligne la situation des associations dans leur relation avec la ville de Toulouse au travers d'entretiens menés auprès d'une quarantaine d'associations confrontées à des atteintes des libertés associatives.

Ces témoignages *« décrivent une pluralité d'entraves (pressions, menaces, restrictions administratives, sanctions financières, tentatives de discrédit, etc.), dans des formes déjà identifiées par l'Observatoire des libertés associatives. Mais le rapport met surtout au jour des régularités : non pas des « dérapages » isolés ou des malentendus ponctuels, mais des pratiques récurrentes qui participent d'une reconfiguration plus structurelle du gouvernement municipal des associations. »⁵*

La pratique est là, non pas celle d'atteinte aux libertés de manière ostentatoire, mais de restrictions sur des possibilités pour les associations de poursuivre leur but, de s'exprimer, d'apporter des éléments de contradiction. Cela s'apparente à *« un "illibéralisme municipal ordinaire" : une transformation silencieuse de la démocratie locale en un régime où le pluralisme n'est pleinement toléré qu'à condition d'être non conflictuel, compatible avec les priorités politiques et communicationnelles, et administrativement « gérable ». »⁶* Tout est mis en œuvre, de manière insidieuse, pour que les associations ne puissent pas remplir leur rôle, rétrécissant de fait le pluralisme sur ce territoire communal. Il ne s'agit pas d'une censure à proprement parler, mais d'un *« apprentissage des limites, une intériorisation progressive de ce qui peut se dire, se faire et se revendiquer, au prix d'un pluralisme de plus en plus conditionnel. Les associations finissent par intégrer ce qu'il est prudent de ne pas dire, de ne pas revendiquer, de ne pas rendre public, non parce que la loi l'interdit, mais parce que les conditions d'existence et d'action deviennent trop exposées. »*

« La liberté associative est indissociable de toute démocratie et de notre République »

Alain Régnier⁷ dans un post sur LinkedIn⁸ aborde clairement ces atteintes à la liberté associative et souligne les dangers devant lesquels nous sommes en raison de ce fonctionnement. Selon lui, nous avons atteint la côte d'alerte : *« Dans une démocratie libérale vivante, le droit d'association des citoyens est essentiel. (...) »*

Au-delà du fonctionnement des institutions, les associations constituent une autre expression de la volonté des citoyens d'intervenir dans l'espace public. Tout cela est fragile et doit être préservé comme outil de régulation démocratique.

⁴ https://www.linkedin.com/posts/david-cluzeau-04a39768_je-vous-recommande-la-lecture-du-rapport-activity-7428764260660588544-dTxf/?originalSubdomain=fr

⁵ Lionel Arnaud – professeur des universités en sociologie - https://www.linkedin.com/posts/lionel-arnaud-84432b56_toulouse-laboratoire-dun-autoritarisme-activity-7430893905346195456-Ygqp/?originalSubdomain=fr

⁶ Lionel Arnaud – id.

⁷ Alain Régnier – « Citoyen engagé dans la cité » - Président de la Fédération SOLIHA- Président de la Plate-Forme (P) – ancien Délégué interministériel chargé de l'accueil et de l'intégration des réfugiés

⁸ <https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:7434555543706468352/>

Aujourd'hui la menace est réelle de contrôler et d'instrumentaliser le monde associatif (...). A cela s'ajoute une baisse significative des moyens attribués par l'État et les collectivités locales, ainsi un quart des associations sont menacées de disparition dans les deux années à venir. Le recours à des financements privés se réduit également ce qui accentue une forme de concurrence délétère entre associations. A l'argument financier s'ajoute dans une tenaille mortifère celui de l'encadrement des activités associations sous couvert du respect des valeurs de la République. Même s'il faut bien le reconnaître, les services de l'État utilisent peu le cadre d'engagement du contrat républicain pour restreindre la liberté associative, force est de constater que cela crée une atmosphère particulière qui peut prendre la forme d'autocensure notamment dans le plaidoyer. (...).

Ces libertés associatives sont une force de la République française, elles doivent être défendues mais aussi enrichies de nouveaux droits pour notre siècle. »

L'UNIO PSS, par la voix de son président, Daniel Goldberg, ne dit pas autre chose et le constat qui est dressé pose clairement la volonté d'un partenariat respectueux de chacun ou la question de la soumission des associations au bon vouloir des élus et des collectivités ou l'État : « (...) il n'est plus rare que des élus locaux mettent en balance des financements et, peu ou prou, la demande d'une certaine docilité quant à l'évaluation de leur action. Il est même arrivé que quelques-uns demandent le départ de salariés au- près de la gouvernance au seul motif que les premiers seraient intervenus d'une manière qui leur a déplu dans des instances de concertation.

Ainsi, les libertés associatives sont un autre enjeu des élections à venir, sur le plan local, comme au niveau national. D'ailleurs, quand des pays basculent dans l'« illibéralisme » ou des régimes directement autoritaires, ce sont les associations d'individus libres qui sont les premières visées. Pour l'Uniopss, la liberté associative est indissociable de toute démocratie et de notre République.

Bien entendu, les associations doivent rendre des comptes quant à la bonne utilisation de fonds publics et agir dans le cadre des valeurs de la République. Mais cela ne signifie en rien une neutralité silencieuse qui détournerait le regard quand des paroles ou des actes sont contraires aux valeurs inscrites dans nos projets associatifs, et donc, tout simplement, contraires à ce pourquoi nos associations ont été créées. »⁹

Les élections municipales de mars 2026 sont l'occasion pour les associations de rappeler leur rôle crucial dans la cohésion sociale et territoriale, mais leur avenir dépendra largement des choix politiques locaux et nationaux. Les citoyens doivent mesurer l'importance des associations dans la cohésion de leur territoire et vérifier que les orientations prises par les nouveaux élus ne sont pas des atteintes à ce fondement même de la loi 1901 : la liberté de s'associer.

Le secteur associatif traverse une période critique, avec des défis financiers, sociaux et politiques majeurs. La mobilisation des acteurs locaux et la pression sur les pouvoirs publics seront déterminantes pour leur survie et leur capacité à continuer à jouer leur rôle social essentiel.

⁹ Daniel Goldberg - Président de l'Uniopss- « S'attaquer aux associations, c'est affaiblir la République » - Union sociale – newsletter UNIO PSS – mars 2026



5 au 8 octobre 2026

**Prendre soin
du monde**

la contribution
essentielle de l'économie
sociale et des entreprises



35e Congrès international du CIRIEC – Montréal 2026

Du **5 au 8 octobre 2026**, le CIRIEC International et le CIRIEC-Canada vous donnent rendez-vous à **Montréal** pour participer à une réflexion collective sur le thème « **Prendre soin du monde : la contribution essentielle de l'économie sociale et des entreprises** ».

Cette édition réunira des chercheurs, des décideurs publics, des acteurs de terrain et des représentants d'entreprises publiques et de l'économie sociale du monde entier.

Ce grand rendez-vous international constituera un **espace de réflexion et d'échanges** avec les praticiens sur le rôle fondamental de l'économie sociale et des entreprises publiques dans la transition écologique, la justice sociale et la gouvernance démocratique.

Parmi les thématiques abordées :

- Crises multiples et résilience des structures publiques et sociales
- Transition socio écologique, économie circulaire et gestion des matières résiduelles
- Habitation, logement et milieu de vie
- Financement solidaire, durable et modèles économiques alternatifs
- Rôle des entreprises publiques dans l'énergie, les transports et les infrastructures



APPEL A COMMUNICATIONS

Date limite : 29 mars 2026

à venir : informations sur les inscriptions



10ème EDITION DE LA SEMAINE DE L'ESS A L'ECOLE

**SEMAINE
ECONOMIE
SOCIALE &
SOLIDAIRE
A L'ECOLE.**

Du **23 au 28 mars 2026**, L'ESPER et l'OCCE invitent les acteurs et actrices de l'ESS et les équipes éducatives à se mobiliser pour faire découvrir l'ESS aux élèves. La Semaine de l'ESS à l'École a pour but d'éduquer les élèves à l'économie sociale et solidaire, par la réalisation et la valorisation d'actions plus justes, plus durables et plus solidaires.

EN SAVOIR PLUS

S'INSCRIRE

2026 la RECMA reparaît

Nous avons le plaisir de vous confirmer que la RECMA est revenue dans une nouvelle formule que vous pourrez découvrir dans le numéro 374 paru le 2 février célébrant les 80 ans des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA)



POUR S'ABONNER : Les Editions du Bord de l'eau
lap@editionsbdl.com



La lettre mensuelle « **Social Economy News** » est proposée par le **CIRIEC-International** en partenariat avec le CIRIEC-Espagne. Il est disponible en 3 langues (EN, ESP, FR)

> <http://www.socialeconomynews.eu/>

Le dernier numéro > **SEN#48 de février 2026** est paru

Points forts :

- **Repenser le budget européen : une perspective d'économie sociale pour le prochain cadre financier pluriannuel** – Luca Jahier, rapporteur de l'avis du CESE sur le cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE pour 2028-2034

Le débat sur le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE pour 2028-2034 a débuté à un moment décisif pour l'Europe. Confrontée à l'instabilité géopolitique, à la transition écologique, à la fragmentation sociale et à l'aggravation des disparités territoriales, l'Union doit se doter d'un budget capable non seulement de répondre aux crises, mais aussi de façonner un avenir durable et inclusif. L'avis récemment adopté le 22 janvier dernier par le Comité économique et social européen (CESE) sur le prochain CFP représente une contribution importante à ce débat et la première position officielle de l'ensemble des institutions européennes, appelant à une plus grande ambition, à des réformes structurelles et à une meilleure reconnaissance de l'économie sociale en tant qu'acteur clé du développement de l'Europe.

[CONSULTER SOCIAL ECONOMY NEWS](#)

Pour s'abonner > [ICI](#)



**Construire un avenir durable et souverain
avec l'économie sociale et solidaire (ESS)**

Discours d'Alain Coheur, président de ESS Forum International



Mesdames et Messieurs, distingués invités,
Depuis ses origines les Rencontres du Mont-Blanc ont toujours fait de ce moment privilégié un moment d'échange et de dialogue mais pour la première fois, nous avons une nouvelle ambition : faire des RMB un espace où s'affirme la diplomatie de l'ESS, dans une approche plus centrée sur les valeurs sociales et environnementales à contrario de la diplomatie économique traditionnelle, axée sur la maximisation des intérêts commerciaux et géopolitiques.
La diplomatie de l'économie sociale est un concept relativement récent qui désigne l'utilisation des principes et des valeurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans les relations internationales avec l'objectif de promouvoir une approche alternative au modèle économique traditionnel basé sur le marché « libre » et la maximisation des profits.

Pour ce faire nous pouvons et nous devons nous appuyer sur les textes que les institutions internationales ont consacré à l'ESS ; en 2022, la résolution de la 110e CIT et la Recommandation de l'OCDE, en 2023 et 2024 les résolutions des UN et en 2023, la Recommandation du Conseil de l'Union Européenne.

Ces textes attendus depuis de nombreuses années, portés par les acteurs de l'ESS, soutenus par de nombreux États, reconnaissent que l'ES joue un rôle majeur dans tous les espaces de nos sociétés ; ils ont dès lors une portée politique majeure pour nos organisations et entreprises.

La diplomatie de l'économie sociale se différencie dès lors de l'approche diplomatique traditionnelle :

- Elle s'inscrit dans une approche renouvelée des relations internationales, où les enjeux économiques, sociaux et environnementaux visent à promouvoir, au-delà des frontières nationales, des modèles économiques fondés sur la solidarité, la coopération, la gouvernance démocratique et la primauté de l'humain sur le capital. Coopératives, mutuelles, associations, fondations et entreprises sociales constituent les principaux acteurs de cette économie, qui représente aujourd'hui un levier stratégique de développement durable et inclusif.
- Elle propose et défend une alternative aux logiques capitalistes purement concurrentielles. Elle repose sur le partage d'expériences, le transfert de savoir-faire et la construction de partenariats internationaux visant à renforcer les capacités locales. À travers des réseaux transnationaux, des accords de coopération et des forums internationaux, les acteurs de l'économie sociale contribuent à diffuser des pratiques économiques plus justes et résilientes.
- Elle met en avant les intérêts collectifs mondiaux, tels que la lutte contre les inégalités, la promotion des droits humains, et la protection de l'environnement alors que la diplomatie économique classique cherche à défendre les intérêts nationaux en matière de commerce, d'investissements et de géopolitique.
- Elle vise à influencer les États pour une reconnaissance juridique de l'économie sociale, à mettre en place des politiques qui soutiennent et promeuvent les projets et les entreprises de l'économie sociale, à favoriser les échanges de bonnes pratiques, à mettre en place de partenariats pour le développement durable.

[LIRE LA SUITE...](#)



[VOIR LA SYNTHÈSE DES DÉBATS](#)

Les Français et les services publics locaux

[Émilie Agnoux](#), [Johan Theuret](#)

À l'approche des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, quelles sont les perceptions et attentes des citoyens vis-à-vis des services publics au niveau local ? Émilie Agnoux et Johan Theuret, co-fondatrice et co-fondateur du Sens du service public et experts associés à la Fondation, présentent dans cette note les enseignements de cette enquête réalisée par OpinionWay et menée en partenariat avec le Sens du service public, la Casden et la Fondation Jean-Jaurès.

[CONSULTER L'ENQUÊTE](#)

Sondage OpinionWay pour Sens du service public, la CASDEN et la Fondation Jean Jaurès

Lors de sa réunion plénière du 15 janvier 2026, le HCVA a adopté son rapport relatif à la gouvernance associative : La gouvernance des associations en 2026 - Propositions pour une nouvelle approche.



A partir du constat que les bénévoles ne sont pas moins nombreux dans les associations mais qu'ils s'engagent différemment et surtout qu'ils sont de moins en moins nombreux à prendre des responsabilités dans les instances de gouvernance, le Haut Conseil à la vie associative a essayé de repérer les obstacles à ce type d'engagement et formuler quelques propositions. Le rapport entend que la gouvernance ne se réduit pas à l'instance de direction (souvent nommée bureau ou conseil d'administration) mais que dans une association lieu de démocratie, elle concerne toute forme de partage de pouvoir et de responsabilité. Parmi les obstacles, les contraintes administratives excessives sont identifiées mais certains relèvent également de l'organisation même des associations. Ainsi, un fonctionnement trop hiérarchique ou pyramidal, avec un partage limité de l'information peut être peu encourageant pour des bénévoles prêts à s'investir. Certains bénévoles ne souhaitent pas retrouver le fonctionnement qu'ils ont connu, voire subi dans leur vie professionnelle. Pour accueillir des bénévoles prêts à s'engager dans des tâches plus administratives, l'association doit « donner envie » et leur permettre de partager le pouvoir, les décisions, refléter la diversité des membres. Le rapport propose que chacun puisse avoir une place à hauteur de ses attentes : les bénévoles qui agissent sur le terrain, ceux qui accomplissent des tâches plus administratives, les salariés, les bénéficiaires, car chacun contribue au fonctionnement de l'association. [LIRE LA SUITE ...](#)

ESS ET ELECTIONS MUNICIPALES 2026



Municipales 2026 | Les dirigeants de l'ESS appellent à sécuriser durablement les services essentiels des territoires



Découvrez le kit MunicipalESS 2026 du RTES !



PACTE DU POUVOIR DE VIVRE



[Voir les propositions](#)



MUNICIPALES 2026
Pour des villes coopératives, le programme du Mouvement des Scop et des Scic !

[En savoir plus...](#)



Retour sur la 10^{ème} conférence internationale de recherche en économie sociale du CIRIEC en lien avec le GSEF2025

Conférence inaugurale de Pavlina R. Tcherneva

présidente du Levy Economics Institute
et professeure d'économie au Bard College (États-Unis)

 **Ecouter la conférence :**



<https://www.youtube.com/watch?v=KzHEkQ7ZRZE>

L'ouvrage « Des mobilités responsables et solidaires » est en ligne



Ouvrage collectif du CIRIEC-France : Jean-Pierre Farandou – Pierre Bauby – Alain de Toledo – Thomas Matagne & Benoit Thirion – Thomas Evariste, Jean-Baptiste Frétigny, Maxime Huré & Thomas Pfirsch

La recherche **Économie collective et territoires** se devait de prendre en compte les enjeux de déplacements et de transports, d'autant qu'ils sont au cœur de la construction de la notion de services publics. On pourrait y consacrer plusieurs cahiers tant les besoins individuels et collectifs sont nombreux et diversifiés, tant les modes de satisfaction de ces besoins sont pluriels et souvent alternatifs. Le choix a été fait de donner des coups de projecteur sur deux dimensions essentielles : les responsabilités sociales et sociétales, les solidarités collectives territoriales et environnementales. [**CONSULTER L'OUVRAGE**](#)

[**VOIR LA COLLECTION**](#)





ACTUALITES DE GALILEE.SP

**Le collectif Galilée.sp est un laboratoire d'idées
au sein du CIRIEC-France
dédié au service public et aux fonctions publiques**
<https://galileesp.org/>

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) un apport incontournable à la démocratie sociale - 2 mars 2026

Par **Hélène FAUVEL**, Ancienne secrétaire générale du Syndicat FO DGFIP, présidente de la section économie et finances du CESE de 2016 à 2021, secrétaire confédérale en charge du secteur économique de 2022 à fin 2024

Le CESE est issu des dispositions du Conseil National de la résistance et inscrit dans la Constitution. Créé en 1925 par un décret du Président du Conseil Edouard Herriot, le Conseil national économique, ancêtre du CESE, et représentant les intérêts du capital, du travail et de la population fut supprimé par le gouvernement de Vichy. Récréé en 1946 sous une forme nouvelle issue des dispositions du Conseil National de la résistance, il fut inscrit dans la Constitution sous la dénomination Conseil économique. Cette assemblée, consultée par l'assemblée nationale et ou le Gouvernement sur les sujets de sa compétence l'était obligatoirement sur tout établissement d'un plan économique national ayant pour objet le plein emploi. En 1958, il devient Conseil économique et social et la Constitution du 4 octobre lui consacre les trois articles de son titre 10. Composé de 205 membres représentant les travailleurs, le patronat, les indépendants, les agriculteurs ..., il est compétent sur les questions économiques et sociales, tout plan ou projet de Loi à caractère économique et social lui étant soumis pour avis.

[LIRE LA SUITE...](#)

Vers un rééquilibrage du nouveau régime unifié de responsabilité financière des gestionnaires publics ? - 3 mars 2026

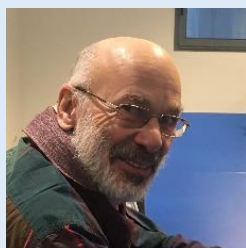
Par **Jacky LESUEUR**, ancien président de l'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires, ancien responsable syndical FO-Finances et membre de Galilée.sp.

Nous avons eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises la réforme des mécanismes de mise en jeu de la responsabilité des gestionnaires publics.(1) Pour mémoire, c'est l'ordonnance relative au nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics publiée au JO du 24 Mars 2022, prise en application de la <http://loi du 30 décembre 2021 de finances pour 2022> qui a défini les contours de ce réforme. Le législateur a ainsi mis fin à un dualisme ancien en matière de responsabilité : d'un côté, celle de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics (avec une approche réparatrice des préjudices causés) relevant de la Cour des comptes, et de l'autre, celle des ordonnateurs jugés par la Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF). (avec une approche répressive, par des amendes) En lieu et place, **un régime unique de responsabilité financière des gestionnaires publics** (RFGP) a été **instauré et mis en place depuis le 1^{er} janvier 2023**. Désormais ce nouveau dispositif concerne tous les acteurs de la chaîne financière publique (ordonnateurs, comptables, agents publics).

Le principe de séparation entre ordonnateurs et comptables demeure, mais leur responsabilité est désormais appréciée selon les mêmes règles.

[LIRE LA SUITE...](#)

ESS et capitalisme, des relations incestueuses ?



Adelphe de Taxis du Poet

Ancien directeur d'études à la Caisse des dépôts et Consignations
Membre du Conseil d'administration du CIRIEC-France

Capitalisme et ESS, deux termes souvent jugés antagonistes. Pourtant, leurs relations sont étroites mais ambiguës. L'ambition de ce texte est de proposer quelques éléments d'analyse, bien évidemment discutables. Il repose sur deux postulats, présente une définition de l'ESS et de ses relations avec le capitalisme et l'Etat, relations que précisent une périodisation sommaire, et, enfin, débouche sur quelques interrogations et réflexions problématiques. Deux postulats, tout d'abord.

* Le premier est que le mode de production capitaliste, l'ESS et l'Etat ont partie liée : le capitalisme s'articule à des économies qu'il domine (économies domestique, publique, sociale et solidaire, des pays périphériques,...) quand l'Etat, avec son autonomie propre, déploie des modes de régulation en phase avec les formes dominantes de l'économie.

* Le second est que, lorsque des crises systémiques éclatent, de nouvelles institutions se cherchent pour de nouvelles articulations, redonnant force et vigueur à la dimension politique de l'action publique, aux mouvements sociaux, citoyens... et donc à l'ESS, « porteuse » d'innovation sociale.

Ce que Polanyi résume ainsi : « toute l'histoire des sociétés industrielles des XIXe et XXe siècles est l'histoire des luttes et des compromis mis en œuvre (mesures politiques et juridiques, système de protection sociale, conventions collectives, régulation keynésienne) pour protéger la société des périls inhérents à la logique du marché autorégulateur » (« la grande transformation » cité par FO cadres : « Les Contrats à Impact Social. Du vécu des acteurs à l'histoire d'une tentative de rationalisation économique de l'économie sociale et solidaire »).

I - Une définition et un poids

La loi de juillet 2014 propose la définition suivante:

* Elle est « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ».

* Elle est régie par deux principes, la gouvernance démocratique (ie non liée à la détention du capital) et le partage de la valeur (la majorité ou la totalité des excédents mis au service du développement de l'activité d'utilité sociale ou l'intérêt collectif).

* et regroupe cinq familles : associations, coopératives, mutuelles, fondations et entreprises commerciales de l'ESS, ces dernières devant respecter des conditions d'exercice particulières (une utilité sociale représentant les 2/3 CA et ayant un impact sur le modèle économique, un partage de la valeur grâce à l'encadrement des salaires).

C'est dire si son unité n'est pas donnée. Au demeurant, l'élargissement progressif de ses frontières se traduit par une édulcoration de ses principes fondateurs : de la lucrativité limitée au partage de la valeur, de la société de personne - un homme, une voix - à la gouvernance démocratique.

Cette diversité se retrouve dans les chiffres : l'ESS pèse 13,7% de l'emploi privé, 10,6% de l'emploi salarié total, et environ 10 % du Pib (6% en 1980).

Elle est composée de 155 000 employeurs (soit 5 % des 4,3 M entreprises en France) dont 80 % sont des associations animées par 12 M de bénévoles.

L'analyse sectorielle montre sa forte présence dans les services : 60 % des emplois de l'action sociale, du sport et les loisirs ; 30 % dans la culture, la finance et l'assurance, 20 % dans l'enseignement. Elle compte pour 40% du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire, 30% de celui du commerce de détail, plus de 60% pour la banque de dépôt et des assurances IARD. Voilà pour la définition et quelques chiffres.

II. une périodisation grossière

L'hypothèse qui sous-tend cette périodisation est que l'ESS est soumise à une polarisation qui l'attire vers le pôle principal de la régulation auquel elle s'adapte mais que sa permanence au travers des âges du capitalisme témoigne d'une dimension anthropologique, à savoir la coopération comme constituante de l'humanité, dans des formes diverses selon le temps et l'espace.

L'ESS n'est donc pas le trait d'union entre le marché et l'Etat mais relève d'une vision politique, d'organisations et de pratiques dont Robert Boyer dit qu'elles "sont souvent inspirées, en même temps et parfois principalement, par des aspirations à l'émancipation individuelle et collective, ou par un soutien aux mouvements sociaux"(in "L'Économie sociale et solidaire Une utopie réaliste pour le xxi^e siècle").

Ses acteurs la disent fille de la nécessité et vectrice de l'innovation sociale. Elle est aussi fille des Lumières et petite sœur du capitalisme, toutes deux fondées sur la fiction de la figure de l'individu. Et elle cousine avec l'Etat et l'évolution de ses fonctions. Dès lors, un découpage en trois périodes permet une caractérisation de ces relations:

- * De la mi XVIII^{ème} siècle aux trente glorieuses : naissance et reconnaissance. Une période fondatrice où un capitalisme sauvage voit se créer les formes historiques de ce qui se nommera l'économie sociale, dans un climat d'effervescence politique et social très vif quand l'Etat lui-même se structure.
- * Les Trente Glorieuses : coopération et instrumentalisation. Un capitalisme domestique voit l'acmé de l'ESS dans une relation forte avec l'Etat dit providence, qu'elle inspire et auquel elle contribue.
- * Depuis la crise de 1973 et surtout depuis les années 80 : banalisation et financiarisation. Un capitalisme financier mondialisé débouche sur un élargissement de ses frontières, devenue économie sociale et solidaire et sur une transformation de ses dynamiques dominées par les logiques néo-libérales que promeut l'Etat.

1 – le XIX^{ème} siècle, naissance et reconnaissance.

le XIX^{ème} siècle est, à grands traits, celui où les bases sont posées :

- Un capitalisme industriel s'impose où la force de travail est entièrement soumise aux exigences du capital,
- l'Etat façonné par deux empires se « républicanise » avec les lois de libertés de la fin du XIX^{ème} et les embryons d'une protection sociale institutionnalisée apparaissent: assurance maladie (1883), accidents du travail (1884), assurance vieillesse invalidité (1889).
- de nombreuses « associations ouvrières » sans statut juridique se créent en réaction à la violence du capitalisme et aux objectifs multiples: sociétés de secours mutuel, coopératives de crédit, de consommation, associations ouvrières de production, d'éducation populaire (ex. ligue de l'enseignement créée en 1866 par Jean Macé).

Interdites à la Révolution (il ne saurait y avoir d'intermédiaire entre les citoyens et la nation que représente l'Etat), ces initiatives bénéficient d'une totale liberté sous la très éphémère deuxième République, sont tolérées et sous contrôle sous le Second Empire et enfin reçoivent un soutien majeur sous la troisième République qui crée le statut des mutuelles (1898), des associations (1901) et de coopératives.

Ainsi, à la fin du XIX^{ème}, les fondements de l'économie sociale et de l'Etat régulateur sont posés. En 1898, on dénombre ainsi 12 000 sociétés de secours mutuel. Un second temps peut advenir : l'extension, avec le Front populaire, des droits des travailleurs (semaine de 40 h, congés payés, déploiement des conventions collectives) favorise le développement des associations d'éducation populaire (Jean Zay), de tourisme social, de sport, culturelles,...

En 1908, on compte 5 000 associations et le double en 1937 ; les caisses de crédit agricole, mutuel et coopératif sont créées, la mutualité regroupe (loi de 1930 sur les assurances sociales) les sociétés de secours mutuel et de nombreuses coopératives, principalement de consommation étaient nées.

En bref, le XIX^{ème} siècle a fourni le cadre et le Front populaire, les moyens d'un premier développement de l'économie sociale en parallèle de la croissance de l'économie capitaliste avec, en regard, la « républicanisation » de l'État et la construction des premières solidarités institutionnelles.

2 – Les trente Glorieuses : coopération et instrumentalisation

Toute autre est la réalité de l'après-guerre marquée par le programme du CNR et la conférence de Philadelphie, tirant les leçons de la période antérieure.

Les Trente Glorieuses reposent sur une régulation dominée par l'État, sur un « rapport salarial » basé sur le compromis passé, sous son égide, entre patronat et syndicats pour un partage stable de la valeur ajoutée, une augmentation régulière du niveau de vie des salariés, confortant un individualisme consumériste.

Cette régulation s'appuie sur la montée en puissance de l'État et de relations de coopération avec l'économie sociale, partie prenante de cet État social, relations qui n'excluent pas certaines mises en concurrence.

L'exemple le plus symptomatique est celui de la Sécurité sociale obligatoire qui heurte de plein fouet les mutuelles – partisans de la libre adhésion. Mais une complémentarité s'organise : les mutuelles participent à sa gouvernance jusqu'à la réforme de 1967, prennent en charge le ticket modérateur et des prestations non couvertes par le régime général. La possibilité de déléguer sa gestion à des mutuelles a été saisie, jusque récemment, s'agissant de la fonction publique et des étudiants. En même temps, comme le disait l'actuel Président de la République quand il faisait semblant de ne pas être de droite, ce champ de la complémentaire santé est ouvert aux institutions de prévoyance, elles aussi non lucratives.

Par ailleurs, profitant de l'augmentation du pouvoir d'achat, une nouvelle catégorie de mutuelles, mutuelles d'assurance sur une base affinitaire (Maif, Macif, Matmut,...), prend son essor suscitant des débats au sein du mouvement mutualiste sur ce qu'est la « vraie » mutualité.

Parallèlement, des pans entiers de l'action sociale – famille, handicap, social, sport, éducation, ... - sont gérés par les associations devenues prestataires de l'État et des collectivités. Ainsi, l'État délègue la gestion d'équipements à des associations locales fédérées par l'UNAF (créée en 1945), par l'UNIOPSS (1947) ou la FNARS (1956).

Enfin, la coopération évolue : si les scop restent ce qu'elles ont toujours été, chargées d'un fort symbolisme mais économiquement négligeables, la coopération de consommation disparaît quasi totalement, la coopération agricole secondée par le Crédit agricole, lui-même coopératif, modernisent et assujettissent la paysannerie au complexe agro-industriel, la coopération bancaire profite de l'augmentation du pouvoir d'achat générale, la coopération de commerçants (Leclerc, système U,...) se concentre et prend une place notable dans la consommation industrielle de masse...

Cette période, vue comme un âge d'or de l'ES prend fin avec la crise de 1973.

3 - du compromis salarial à la valeur actionnariale : banalisation et financiarisation

Cette crise remet en cause la régulation nationale et transforme progressivement l'Ess. Au compromis salarial fordiste, succède le principe de la « valeur actionnariale », autrement dit, la primauté à la financiarisation et à la politique de l'offre en matière économique, à la régulation du social par le marché qu'organise l'État, lui-même succombant au new public management, à cette gouvernance par les nombres (Alain Supiot) qui envahit toutes les sphères de la société.

Il en résulte, pour l'Ess, la création de nouvelles structures juridiques d'une part, la diffusion des logiques de « performance » et consécutivement de la mesure des impacts d'autre part.

C'est surtout notable après l'épisode keynésien de 1981 à 1983, même si une première manifestation de la polarisation vers l'économie apparaît avec la création de l'insertion par l'économique (IAE), à la fin des années 70.

Innovante socialement, répondant à l'apparition d'un chômage structurel de masse, notamment des jeunes, portée par des travailleurs sociaux, l'IAE introduit de premières ruptures au cœur de l'ES. En effet, elle repose, en partie, sur les statuts d'entreprises commerciales, s'inscrit d'emblée sur le marché et est accusée de contribuer à l'exploitation de jeunes en difficultés en proposant des « sous-emplois », peu qualifiés profitant, in fine, aux entreprises lucratives. Au terme de débats très vifs, l'IAE est reconnue partie intégrante de l'économie sociale et désormais solidaire et est embarquée dans la gestion quantitative du chômage.

D'autres structures suivront inscrivant l'ESS dans cette logique néo-libérale privilégiant le rapport au marché :

* c'est l'institution en 1987 des fondations bénéficiant d'une aide fiscale (4eme famille de l'Ess). On en compterait plus de 7400 (fondations pour la recherche, universitaire, hospitalières... fonds de dotation,...) dont 750 fondations d'entreprises qui financent des projets non lucratifs, d'intérêt général, souvent en lien avec leur objet social et leur ancrage territorial, qui devient un outil de leur acceptabilité locale et sociale. En 2021, l'ensemble de ces structures a mobilisé 14 Mds€.

*c'est l'apparition, dans les années 2000, grâce là-aussi à une politique fiscale favorable et sur l'initiative de militants d'une finance alternative (CIGALES, ...) d'une finance solidaire. Celle-ci prend son essor, favorisée par plusieurs lois en élargissant progressivement le champ (épargne salariale – avec le soutien des syndicats salariés-, épargne bancaire, assurance vie) grâce aux sociétés de gestion des banques qui en sont les principaux acteurs. Ses apports à l'ESS s'élèvent, en stock, à 30 Mds € - 0,5 % de l'épargne des français-.

* C'est, enfin, la création des Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), en 2002, qui tentent de concilier mobilisation de financements privés, statut coopératif, au service d'intérêts collectifs et d'utilité sociale définis grâce à l'obligation d'un multi-sociétariat (producteurs, bénéficiaires et contributeurs) dans le respect des principes de démocratie et de lucrativité limitée et encadrée. En bref, leur pari est de mettre des financements privés au service de l'intérêt général. Elles seraient 1400 (contre 4100 scop) et la moitié d'entre elles compterait une ou plusieurs collectivités locales dans leur gouvernance.

*Dernier avatar, ce sera la naissance des entreprises commerciales de l'ESS, portée par de nouvelles générations d'entrepreneurs, dits « entrepreneurs sociaux », souvent individuels et issus d'école de commerce, revendiquant concilier innovation sociale, d'une part, performances sociale et économique d'autre part! Elles seraient 4500.

Au-delà de ces innovations statutaires, auxquelles il faut ajouter, en 2001 par transposition d'une directive européenne, la banalisation de la mutualité de santé, ce qui marque cette période est la croyance en la force régulatrice du marché qui se traduit par deux mouvements convergents qui affectent l'ESS:

* le redéploiement du rôle social de l'État et la transformation de ses modes d'action sous l'impulsion du new public management. Ce redéploiement conduit à une « banalisation » de l'ESS par la généralisation de la mise en concurrence de ses structures par les financeurs publics (État et collectivités locales), via des appels à projet et par la mise en place de politiques de l'offre par l'accent mis sur les politiques fiscales (exemples les services à la personne, l'hébergement des personnes âgées -ORPEA créé en 1989 -, la petite enfance,...) indépendamment du statut des prestataires.

* la montée en puissance des logiques de gestion des risques, de rentabilité et de performance portée par les financements de nature privée, y compris solidaire. Le mot d'ordre est à la performance et la performance, cela se mesure ! on assiste à la multiplication des mesures d'impact dont l'avis, agence d'ingénierie sociale, note qu'elles sont plus souvent mises en place à la demande des financeurs qu'outil de pilotage stratégique de la gouvernance, point sur lequel il conviendra de revenir en conclusion.

Ce qui entraîne le biais majeur d'affecter la qualité des projets et de privilégier ceux pour lesquels des indicateurs quantitatifs sont facilement calculables, laissant de côté les sujets les plus complexes.

Une innovation est symptomatique de ces évolutions : les contrats à impact social, créés avec le soutien du Mouvement des entrepreneurs sociaux, du centre des fonds et fondations, de la fédération des financeurs solidaires et du Crédit coopératif.

inspirés de « la big society » et destinés à financer l'innovation sociale et son changement d'échelle, ces contrats mobilisent quatre parties prenantes : une structure de l'ESS, un investisseur, l'État et un évaluateur indépendant. Ils reposent sur l'idée que l'innovation sociale, comme toute innovation, comporte un risque et que les acteurs à même de le mesurer et assumer sont les financiers, l'État devenant garant des conditions du contrat (choix des priorités, validation des projets, choix des évaluateurs, ...) et payeur en dernier ressort, au bénéfice supposé des finances publiques et d'une rationalisation des dépenses sociales.

Le schéma est le suivant : l'État lance des appels à manifestation d'intérêt sur des problématiques, à charge pour les autres parties de proposer un contrat y répondant en termes d'objectifs, de moyens, d'indicateurs d'impacts, de coûts évités pour l'État, de « prime de risque » pour les investisseurs fixée entre 6 et 8 %. Au terme du contrat, le financier est remboursé de son investissement majoré de la prime calculée par l'évaluateur en fonction du degré d'atteinte des objectifs et des coûts évités par la puissance publique, ces derniers, censément supérieurs à la rémunération versée. En cas d'échec, le financier perd sa mise.

Un appel à projet, très large, a été lancé en 2016 puis un second sur l'économie circulaire. Fin 2024, vingt-huit contrats étaient signés pour un montant total de 77 M€.

Leurs bénéficiaires sont variés : Apprentis d'Auteuil, Envie, Médecins du monde, Adie, SNC, Léo Lagrange, wemoov, ... Les garants sont l'ADEME, l'ANAH, les ministères de l'Économie, de l'Emploi, du Logement et quelques conseils départementaux. La BNP (6 CIS en 2023) est très impliquée comme investisseur et « structurateur ».

l'information manque pour en tirer un bilan exhaustif.

Ils présentent des aspects positifs : ils apportent des ressources pluri annuelles pour leurs bénéficiaires, en période de disette budgétaire (par ex. 5 M€ pour Envie autonomie). Pour autant, il n'exonère pas l'Etat du règlement final.

Leurs défenseurs y voient un outil du changement d'échelle de l'innovation sociale, une logique d'investissement et non de subvention, une démarche gagnant-gagnant pour les parties prenantes grâce à la réconciliation entre les dimensions économique et sociale des activités non marchandes du social ou de l'environnement.

La réalité est moins claire. Lourdeur et coût du montage (jusqu'à trois ans de négociation, des contrats de plusieurs centaines de pages, apport sous forme obligataire, ...), conflits d'intérêt (BNP), absence de changement d'échelle ou de novation par rapport aux pratiques existantes, sont pointés. De surcroît, outre une déqualification des personnels publics, l'État est réduit à une posture passive pour des gains aléatoires puisque le surcoût de la prime pour les finances publiques pourrait être évité par un suivi rigoureux de subventions pluri annuelles.

Tous les contrats ont été jugés réussis emportant l'idée d'une adaptation des objectifs aux exigences des financiers, ces banques qui captent la rente financière sur laquelle est fondé le régime actuel d'accumulation du capital, opérant un renversement où l'intérêt général, mesuré par des indicateurs quantitatifs, est soumis à leur validation. une extension du domaine du profit, somme toute ... et l'antithèse de l'ambition de la SCIC !

Ce long détour illustre le changement de paradigme et d'évolution du capitalisme et de l'Etat auquel l'ESS s'est adaptée.

Elle reste très active (un record a été atteint en 2025 avec 74 000 créations d'associations), elle a construit des démonstrateurs en taille réelle, sur tous les champs des transitions, Enercoop, Terres de liens, Biocoop, Vitamine T, l'IAE, TZCLD, Habitat et humanisme, Citiz, la liste est longue.... De plus, elle participe par ses modes de gouvernance à l'affirmation d'une démocratie sociale et économique, contrepoint à l'affaiblissement de la démocratie politique.

Il y a là, certainement, la raison de l'intérêt porté par les grandes organisations internationales – à l'heure où elles sont contestées – à travers les déclarations de l'ONU en 2023 sur le rôle de l'ESS pour l'atteinte des ODD, la proclamation, en 2025, de l'année internationale des coopératives ou les travaux de l'OIT et de l'OCDE.

Ainsi, la contribution de l'ESS à la cohésion sociale, à l'emploi, aux transitions est indéniable même si son mantra, le passage à l'échelle, reste absent.

III quelques spéculations pour être raisonnablement optimiste.

Sommes-nous à l'orée d'un nouveau mode de régulation fondé sur de nouvelles relations de subordination-coopération entre les États, libéraux-autoritaires recentrés sur leurs fonctions régaliennes et le capitalisme de plateforme, captant les flux de valeur et organisant un contrôle de grande ampleur des populations, avec en toile de fond, la lutte pour l'hégémonie mondiale de deux empires rivaux, l'un montant, l'autre déclinant ... et les menaces létales du réchauffement climatique.

Allons-nous vers un régime techno-autoritaire et rétro-futuriste (Asma Mhalla) dont les formes iraient du « crédit social » en Chine à l'atomisation du corps social en micro-sociétés identitaires numériques d'un Occident vassalisé par l'un ou l'autre empire ? Il n'existe pas de réponse définitive à ces interrogations mais quelques signaux faibles sont visibles, signes que l'on peut difficilement ignorer les impacts de l'activité humaine sur son écosystème social et environnemental où l'ESS joue son rôle mais est, c'est heureux, débordée.

* au niveau macroéconomique, on a eu, en 2000, les travaux de Viveret (Reconsidérer la richesse) et en 2008 ceux de Stiglitz, Sen et Fitoussi sur la mesure des performances économiques et du progrès social commandés par Sarkozy .

Plus opératoire, des indicateurs du bien-être orientent les politiques publiques et le budget de l'Etat en Finlande et en Nouvelle Zélande, le Bhoutan a créé son indicateur du Bonheur national brut et l'Onu, l'indicateur composite de développement humain.

Cela dit, ces démarches n'empêchent pas la Finlande d'être dirigée par un gouvernement où le parti d'extrême droite des Finlandais joue un rôle majeur ni le Bhoutan d'opprimer ses minorités chinoises !

* au niveau micro économique, des entreprises lucratives s'essaient à la comptabilité de double matérialité, intégrant dans leur comptabilité et dans leurs coûts de production, les impacts de leur activité sur leur éco-système (environnemental - émissions de GES, utilisation des ressources naturelles, biodiversité -, social - conditions de travail, droits de l'homme - et de gouvernance - éthique des affaires) conformément à la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), en dépit des reculs organisés sous la pression de lobbies industriels, la compétitivité remplaçant la durabilité. A quoi pourraient être ajoutées les plus de 4200 « entreprises à mission » intégrant une « raison d'être » dans leur objet social.

Pour l'ESS, la pratique, fréquente, des mesures d'impacts, offre l'opportunité d'aller plus loin, de s'émanciper de démarches subies et de déplacer le regard sur la valeur intégrant des éléments quantitatifs et qualitatifs de ce qui doit être compté. Les exemples sont nombreux, la littérature abondante et l'ESS dispose d'une réelle expertise, habituée qu'elle est à identifier les impacts de son activité. Dans ce cadre, la valeur « n'est pas la mise en équivalence abstraite de toutes les activités, mais la reconnaissance de la part prise par chacune des parties prenantes à un bien commun déterminé » (Yannick Blanc in « ESS et création de valeur » le labo ESS, Fonda, Avise) ; autrement dit une « valeur territorialement située » prenant en compte des enjeux collectifs, quantitatifs comme qualitatifs !

* au niveau méso-économique, les initiatives de co-construction de politiques locales se multiplient. Ces démarches tempèrent la priorité à la quête du profit par la prise en compte des intérêts des diverses parties prenantes et des impacts de l'activité économique sur le territoire : les PTCE, les différents plans locaux (alimentaires, eau...), les SCIC (la moitié ont une collectivité locale à leur gouvernance) déjà citées, les monnaies locales au nombre de 80 (pour une masse monétaire de 7,3 m € rapportés à une masse monétaire de 1636 Mds €) favorisant les circuits courts et la relocalisation de l'économie montrent la voie.

Ainsi, des formes de démocratie économique locale, tempérant la recherche du profit ou interrogeant la notion de valeur, s'installent, dans des territoires paraissant de plus en plus des espaces de régulation spécifique. Ces signaux faibles posent de multiples questions:

Formeront-ils système ? s'agit-il d'embryons de nouvelles institutions et pour quelles articulations avec le mode de production capitaliste ?

Un tel changement de paradigme de définition de la valeur serait-il de nature à faire advenir un nouveau mode de régulation du capitalisme, dans la mesure où « compter ce qui compte », c'est construire une représentation de la réalité ? La valeur peut-elle s'exprimer autrement que dans un prix ? Est-ce de nature à contrer ce techno-totalitarisme déjà évoqué ? reconnaître une valeur, un prix (?) à la nature, aux effets sociaux induits de l'activité économique, n'est-ce pas devoir repenser les Lumières et l'homme, partie intégrante de son environnement, non plus dominateur mais en « symbiose » avec lui.

Déplacer le regard sur la valeur conduit-il à une société du prendre soin ? Cette conception conduirait-elle à la conversion en une économie des besoins ou sera-t-elle l'avènement du règne de la gouvernance par les nombres, où tout serait mesuré ?

Si elle s'exprime dans un prix et s'échange grâce à la monnaie, quels seront ses processus de création, alors qu'aujourd'hui, cette dernière est créée par les banques ?

Une autre conception de la valeur doit-elle s'accompagner de la décroissance ?

Si la valeur est le résultat d'une coconstruction démocratique, notamment dans les territoires, y a-t-il une place pour les communs ? peut-on imaginer une république des communs ? Si elle est définie, située localement, faut-il et, si oui, comment assurer sa commensurabilité d'un territoire à l'autre ?

Quelle serait la place de l'ESS ? Pourrait-elle être l'instrument d'un ré-encastrement de l'économie dans la société, pour citer à nouveau Polanyi ?

En toute fin, une dernière remarque : ces signaux pour faibles qu'ils soient font appel à la raison, à la science, au dialogue à l'heure où prévaut le « bon sens » et les vérités alternatives ...

Il y a là des points d'appui pour une société plus solidaire ou à tout le moins pour réduire, en renforçant la « résilience » des territoires et modifiant le regard sur la création de valeur, les effets délétères du système dominant !

Condorcet et la vérité sur *La richesse des nations* d'Adam Smith



Thierry C. Pauchant

Professeur honoraire à HEC Montréal
Membre du CIRIEC Canada

Pour célébrer les 250 ans de ce livre fondateur, vous êtes invités à découvrir un résumé inconnu de ce livre, publié par Condorcet en 1790. Il prouve que Smith n'a pas fondé le libéralisme économique mais l'économie sociale.

On croit connaître Adam Smith et son livre *La richesse des nations*. On lui attribue machinalement la théorie de la main invisible, la pratique du laissez-faire, voir même l'invention du capitalisme. La republication de son œuvre entière dans les années 1970, trois ouvrages et deux notes de cours, a suggéré cependant que Smith était avant tout un philosophe moral. Récemment, autour du 300^{ième} anniversaire de sa naissance, des spécialistes ont affirmé que des prix Nobel d'économie, tels George Stigler, Milton Friedman et Friedrich Hayek, ont falsifié son œuvre. Pour Glory Liu, par exemple, autrice d'un livre remarqué (Princeton, 2022) Smith fut promotionné comme l'icône du capitalisme américain, le « symbole de l'intérêt personnel, du choix et de la liberté pour le consommateur de masse ».

Un nouveau texte, republié pour le 250^{ième} anniversaire de *La richesse des nations*, apporte des preuves supplémentaires de cette falsification. Il s'agit d'un résumé inconnu de cet ouvrage, publié par Condorcet durant la Révolution en 1790 et oublié depuis. Ce résumé de 220 pages est présenté et commenté dans le livre *L'Économie sociale de Condorcet et Adam Smith* (Classiques Garnier, 2026). Il prouve que Smith n'a pas fondé le libéralisme économique mais l'économie sociale, encouragé par Condorcet.

Ce que ce résumé récuse

On apprend par ce résumé que Smith n'a jamais proposé la théorie de la main invisible. En effet, Condorcet ne la mentionne pas dans son résumé. Tous les auteurs du 18^e et du 19^e ont fait de même, n'associant pas cette théorie à l'œuvre de Smith : Dugald Stewart, Thomas Malthus, David Ricardo, John Stuart Mill, Karl Marx, Jean-Baptiste Say ou Edwin Cannan. La première fois que cette théorie fut mentionnée dans une revue scientifique fut en 1933, dans la revue *Economica*, par Friedrich Hayek. Il proposa que « la fameuse main invisible d'Adam Smith » permette l'émergence d'un ordre supérieur par « l'interaction spontanée des actions individuelles ». C'est le cœur du dogme libertarien, accentué aujourd'hui par les politiques de Trump.

De même, Condorcet ne parle pas dans son résumé de « laissez-faire ». Cette politique était prônée par les physiocrates français, critiqués par Smith dans son livre. Différemment, Condorcet liste dans son résumé de nombreuses mesures étatiques suggérées par Smith. Le ministre progressiste des finances Turgot, mentor de Condorcet en économie, avait fait de même en France, abolissant les corvées et les jurandes, créant la banque de France ou encourageant un système national et gratuit d'éducation.

Aussi, Condorcet ne mentionne aucunement dans son résumé les notions de capitalisme ou de capitaliste. Il mentionne cependant très souvent la notion de capital - 86 fois -, car pour Smith, l'opulence des nations est engendrée via une synergie entre la nature, le travail et le capital.

Condorcet insiste de plus que Smith était radicalement contre les monopoles, par exemple celui établi par la Compagnie des Indes orientales, l'ancêtre des multinationales.

Pour Smith les monopoles sont des projets qui « viennent d'une classe d'hommes dont l'intérêt n'est jamais dans une exacte conformité avec l'intérêt public ».

Enfin, Condorcet n'écrit pas dans son résumé que « la richesse des nations est un palace prodigieux érigé sur le granite de l'intérêt personnel ». Cette phrase de George Stigler est cependant rabâchée aux étudiants en économie et en gestion. Différemment, Condorcet rappelle que Smith évoque dans ce livre des motivations très diverses, comme il l'avait fait dans son premier livre *Théorie des sentiments moraux* : la haine, l'envie, l'intérêt, la prudence, l'équité, la justice, l'humanité, l'amitié et la générosité. La notion de « libéralisme économique » n'est pas non plus mentionnée dans le résumé de Condorcet. Au contraire, il reprend à 11 reprises la notion de « libéralité », mise en avant par Smith et définie par Aristote comme le juste milieu entre l'avarice et la prodigalité.

La fondation de l'économie sociale

Le résumé de Condorcet sur *La richesse des nations* de Smith décrit une théorie très différente de celle promulguée de nos jours. Rédigé en 1790, l'année du décès de Smith, il reste fidèle au progressisme social prôné par lui et par Turgot. Ces deux auteurs s'appréciaient beaucoup, après leurs rencontres à Paris en 1766. Ce n'est que plus tard que leurs œuvres, considérées comme les deux fondations de l'économie politique inventée durant le siècle des Lumières, furent falsifiées, tout en kidnappant leur aura.

Dans son résumé Condorcet ne propose en aucune façon aux entreprises de maximiser leurs profits, le moto de Milton Friedman. Tout comme Turgot et Smith, Condorcet est un adepte du progrès social, comme démontré dans les livres d'Emma Rothschild (Harvard, 2001) et de Simona Pisanelli (Classiques Garnier, 2018).

Il utilise dans son résumé la traduction de *La richesse des nations* de son ami Jean-Antoine Roucher, lui-même proche de Turgot et de Sophie de Grouchy. Celle-ci est l'épouse de Condorcet et la traductrice de la *Théorie des sentiments moraux* de Smith. Adepte lui aussi du progrès social, Roucher décrit en 1790 l'ouvrage de Smith comme exposant « un système complet de l'économie sociale ». De même, Condorcet a écrit vouloir appliquer sa nouvelle mathématique sociale aux « divers objets d'économie sociale ».

Les multiples actualisations de cette fondation

Depuis cette fondation de l'économie sociale en 1790, de multiples personnes ont tenté de l'actualiser.

Cela commence au 18^e siècle avec David Dale en Écosse, le fondateur du village industriel de New Lanark, repris et développé par son gendre, Robert Owen. Dale connaissait les conceptions d'Adam Smith, tous les deux étant membres de la chambre de commerce de Glasgow. Smith a de même développé des villages industriels en Écosse, dans les terres de son ami le Duc de Buccleuch, considérant que « le bien-être individuel et collectif [sont] indissociables ».

Le grand propagandiste du mouvement coopératif français au 19^e siècle, Charles Gide, fut aussi élogieux des conceptions de Smith, en conseillant de ne pas les confondre avec celles de Frédéric Bastiat.

Gide insista que la division du travail, central chez Smith, engendre « naturellement la coopération des hommes ».

De même l'homme politique Léon Bourgeois, grand défenseur en France de la doctrine de la solidarité à la fin du 19^e, salua, comme Condorcet, la déclaration des droits de l'homme de la Révolution, stipulant que « les secours publics sont une dette sacrée ». Condorcet proposa en son temps l'instauration des « caisses d'accumulation ».

Plus près de nous, Amartya Sen, professeur à Harvard et prix Nobel d'économie en 1998, a suggéré, comme Condorcet et Adam Smith, que la richesse n'est pas que pécuniaire. Il a proposé de remplacer la course à la croissance économique par celle de la croissance des « capacités » de toutes les personnes. Évoquant l'économie sociale de Smith, il a déclaré : « La perspective des capacités implique dans une certaine mesure un retour à une approche intégrée en économie et en développement social, défendue en particulier par Adam Smith ».

De même, Martha Nussbaum, professeure de droit et d'éthique à l'université de Chicago, spécialiste des philosophies antiques et promotrice de l'approche des capacités, a proposé de diminuer l'emprise de l'utilitarisme économique dans nos sociétés. Elle a déclaré en 2019 : « Adam Smith utilisait déjà le langage des capacités pour décrire la base matérielle d'une vie humaine florissante et les théoriciens actuels en capacité peuvent tirer des leçons de ses riches intuitions ».

Une autre éthique contemporaine, celle du *care* ou de la sollicitude, visant le souci de soi, des autres et du monde, invoque aussi les travaux de David Hume et d'Adam Smith, ainsi que la *Théorie des sentiments moraux*. La politicologue Joan Tronto, professeure à l'université de Minneapolis et féministe américaine a, par exemple, déclaré en 2009 : « l'éthique du *care* présente certaines ressemblance avec la pensée écossaise ».

Enfin, le prix Nobel d'économie en 2001, Joseph Stiglitz, ancien économiste en chef de la Banque mondiale et professeur à l'université Columbia, a rappelé qu'Adam Smith « redoutait la tendance des hommes d'affaires à entrer en collusion contre l'intérêt public ». Très critique de l'administration Trump et de ses politiques oligarchiques, Stiglitz recommande l'émergence d'une économie plus sociale et plurielle, incluant le privé, le gouvernement et la société civile.

En 2024, il a insisté que « le pouvoir existe et que sa répartition est une préoccupation centrale ».

L'économie sociale et le développement durable

En avril 2023, les Nations unies ont adopté une résolution saluant le rôle majeur de l'économie sociale et solidaire dans la réalisation des objectifs de développement durable. Ces objectifs, au nombre de 17, visent 5 dimensions de développement : le social, l'économique, l'environnement, la paix et la coopération. Ce modèle répond à la demande pour une économie plus sociale et plurielle, en reprenant la vision du développement des capacités. Les Nations unies insistent en effet sur le fait que le développement ne peut se résumer à la seule croissance du PIB et des profits mais qu'il vise « un élargissement des libertés et des possibilités offertes à chaque être humain ».

Comme l'ont remarqué Timothée Duverger et Thierry Germain, l'économie sociale et solidaire est souvent dépeinte comme seulement réparatrice et cantonnée à certains domaines alors qu'elle innove présentement sur les cinq continents. Réaliser qu'elle est née en 1790 avec des auteurs prestigieux, tels Adam Smith et Condorcet, qui en ont inspiré d'autres jusqu'à aujourd'hui, renverse aussi la logique économique habituelle et dynamise ses pratiques. Espérons que le 250^{ième} anniversaire de *La richesse des nations* nous permette enfin d'entendre son appel pour le progrès social. Considérant nos crises multiples, Il est urgent de redonner à l'économie sociale la place qui lui revient en enseignement, dans nos gouvernements et dans nos organisations de tous types.



Comment les organisations à but non lucratif se transforment face à la baisse des subventions publiques

Article paru dans *The Conversation* – 4 février 2026

Avec Khaled Saadaoui et Amandine Laré



Angélique CHASSY

Professeure associée en économie

Directrice académique du M2/MS – EM Normandie

Membre du Conseil d'administration du CIRIEC-France

Plus de 186 000 emplois sont menacés dans les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), notamment les associations de loi 1901. Pour affronter ces défis, ces organisations à but non lucratif, ou à lucrativité limitée, doivent trouver de nouvelles sources de revenus. L'enjeu : redéfinir de nouveaux modèles économiques en diversifiant les sources de financement.

L'économie sociale et solidaire (ESS) occupe une place structurante dans le paysage économique français. Selon [l'Observatoire national de l'ESS](#), elle représente 13,7 % des emplois privés et 10 % du produit intérieur brut (PIB) français en 2025.

Afin d'examiner les évolutions de leurs modèles économiques et les enjeux contemporains de performances sociale et territoriale, une journée dédiée à l'ESS a été organisée [26 novembre 2025 à l'EM Normandie](#). Les échanges ont mis en évidence deux constats majeurs : le risque d'une dépendance accrue des structures lié au désengagement progressif de l'État, et la nécessité de développer des modèles d'affaires innovants pour assurer leur pérennité. Deux questions centrales ont émergé : la recherche de viabilité économique risque-t-elle de masquer les atouts de long terme de l'ESS pour l'économie ? Comment penser le modèle économique d'acteurs engagés dans des activités non marchandes et socialement utiles dans un contexte de baisse des subventions ?

Plus de 186 000 emplois de l'ESS menacés

Depuis la [loi du 31 juillet 2014](#), dite loi Hamon, l'ESS est définie par des critères spécifiques : un but autre que le seul partage des bénéfices, une gouvernance démocratique et une gestion fondée sur le réinvestissement des excédents et la constitution de réserves impartageables.

Le contexte économique actuel fragilise fortement le secteur. Plus de [186 000 emplois de l'ESS sont aujourd'hui menacés](#), sous l'effet combiné de la baisse des subventions publiques, de l'inflation durable et de tensions de trésorerie accrues. Parallèlement, les structures sont confrontées à une augmentation de la part des revenus d'activité, liée à la [diversification de leurs sources de financement](#).

Diversification des sources de financement

Face à la baisse des subventions publiques, les associations renforcent la part de leurs revenus d'activité et cherchent à diversifier leurs sources de financement. Cette évolution est clairement visible dans les données récentes : entre 2011 et 2020, les [financements publics sont passés de 51 % à 48 % des ressources](#). Elles se basent sur un portage collectif du risque *via* des [mécanismes coopératifs](#) – fonds propres associatifs, financement participatif, adhésion des bénévoles, etc. – pour absorber les chocs économiques ce qui rompt avec l'autonomie économique des entreprises.

Cette évolution des pratiques économiques des structures de l'ESS s'inscrit dans un environnement économique plus contraignant, sans pour autant remettre en cause les finalités sociales. En combinant diversification des ressources, recherche de viabilité et prise en compte explicite de leur impact social et territorial, ces organisations déplacent progressivement le débat de la seule maîtrise des coûts vers une interrogation plus large sur la valeur créée pour la société. La question n'est plus seulement « Combien cela coûte-t-il ? », mais bien « Quelle valeur cela crée-t-il ? ».

Redéfinir la performance

Dans ces conditions, repenser les modèles d'affaires de l'ESS devient un enjeu central, à la croisée de la viabilité économique, de l'ancrage territorial et de la finalité sociale. Car, loin d'être un modèle marginal, ce secteur offre un cadre d'analyse instructif pour comprendre comment performance économique et utilité sociale peuvent se renforcer plutôt que s'opposer. L'ESS occupe un espace intermédiaire, là où ni le marché ni l'action publique ne suffisent à répondre durablement aux besoins sociaux. Les activités de l'ESS se caractérisent par une faible rentabilité directe, des publics souvent peu solvables et de fortes externalités positives – cohésion sociale, prévention sanitaire, insertion professionnelle – rarement prises en charge par les entreprises privées, faute de modèles économiques immédiatement viables.

Dans l'entreprise classique, la performance repose sur une logique individuelle de mesurabilité, d'efficacité et de comparabilité, héritée de [l'industrie](#). Les pratiques des organisations de l'ESS reposent sur un modèle protéiforme de performance, de plus en plus fondé sur [l'associatif entrepreneurial](#). Par exemple, le modèle économique d'Emmaüs comporte un volet marchand – vente d'objets récupérés – qui permet de financer un volet social consistant en actions de solidarité et d'accompagnement. Ce modèle performant constitue avant tout un mode d'entreprendre collectif, reposant sur l'implication et le financement des parties prenantes. Il conduit naturellement à des formes de gouvernance démocratique qui se traduisent notamment par le principe « Une personne, une voix », la représentation des usagers, salariés ou bénévoles dans les conseils d'administration, ainsi que par la limitation de la lucrativité individuelle et l'affectation prioritaire des excédents au projet collectif. Cette logique a permis à l'ESS d'occuper une place structurante dans l'organisation des [services sanitaires, sociaux et médico-sociaux](#), en complément durable de l'action publique dans de nombreux territoires.

Innovations sociales

Les formes juridiques de l'ESS, comme le statut d'[association de loi 1901](#) ou la [société coopérative et participative](#) (SCOP), encadrent statutairement la lucrativité, l'affectation des excédents et la gouvernance multipartite. Elles créent un cadre propice à l'expérimentation de modèles économiques orientés vers l'impact, plutôt que vers la maximisation du profit.

Parmi les initiatives récentes, plusieurs illustrent des innovations sociales combinant impact territorial et modèles économiques hybrides. Dans l'éducation populaire, Synergie Family a créé le tiers-lieu [l'Épopée](#), mutualisant espaces de coworking, formation et animation culturelle pour favoriser la mixité sociale, financé par des locations, des prestations payantes et des subventions. Le projet [Territoires zéro chômeur de longue durée](#) (TZCLD) innove à l'échelle territoriale en créant des emplois durables pour les personnes éloignées du marché du travail, financés par une reconversion des aides sociales non dépensées et des partenariats avec collectivités et entreprises, transformant les coûts sociaux en emplois utiles au territoire.

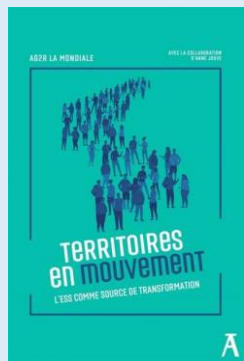
Pour les aidants, l'application [AMI](#) accompagne les proches fragiles via un service numérique en abonnement et un partenariat avec des mutuelles alors que [Les Bobos à la ferme](#) proposent des séjours de répit et des activités adaptées, financés par tarification, aides publiques et mécénat.

Condition essentielle de la pérennité de l'ESS

Ces principes ne relèvent pas d'un cadre théorique abstrait : ils se traduisent concrètement dans les pratiques développées par de nombreuses structures de l'ESS.

[Extalea](#) développe des prestations administratives et des logiciels de paie générant des revenus, tout en favorisant l'inclusion professionnelle de personnes en situation de handicap. L'association [La Recycllette](#) propose la location d'objets de seconde main et des ateliers manuels afin de financer ses actions de solidarité locale. [La Fabrique à Yoops](#) conçoit, quant à elle, des « tiny houses » modulables pour l'hébergement d'urgence, cherchant à renforcer la rentabilité de son modèle pour accroître son impact social.

Dans un contexte de raréfaction des financements publics, de crises économiques récurrentes et d'attentes sociétales accrues, la capacité à renouveler les modèles économiques apparaît désormais comme une condition essentielle de la pérennité et de l'impact des organisations de l'ESS. La question n'est peut-être plus seulement de savoir comment soutenir l'ESS, mais ce que l'économie dans son ensemble peut apprendre de ces formes d'innovation sociale.



Territoires en mouvement : l'ESS comme source de transformation

De [AG2R La Mondiale](#) chez [Editions de l'Atelier](#)

[Livre : Territoires en mouvement : l'ESS comme source de transformation écrit par AG2R La Mondiale - Editions de l'Atelier](#)

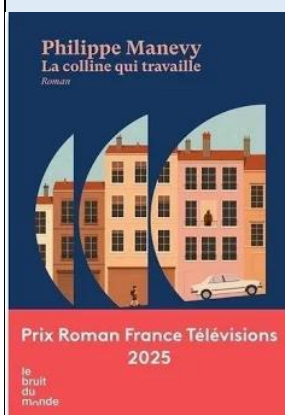
Le 3 mars 2026, la **16^{ème} édition du Prix du Roman d'Entreprise et du Travail** et la **4^{ème} édition du Prix Les Bulles du Travail** ont été organisées par



et ses partenaires UpCoop, Crédit Mutuel, Efficiencie et La Croix, sous l'égide du ministère du Travail et des Solidarités.

Les Prix ont été remis par le ministre Jean-Pierre Farandou à :

Prix du Roman d'Entreprise et du Travail : Philippe MANEVY pour son ouvrage



Philippe Manevy tire le fil du souvenir et tisse l'étoffe d'un roman familial sur quatre générations en commençant justement par le personnage d'Alice, sa grand-mère maternelle, tisseuse de métier. Pointilleuse et déterminée, elle devint la figure de proue d'un mouvement ouvrier au lendemain de la victoire du Front Populaire. Très vite, René, son époux, fait son apparition dans le récit. Ancien sportif, il fut un typographe possiblement engagé, avec d'autres héros de l'ombre, dans un acte spectaculaire de résistance. Tous deux parents dévoués de Martine, ils seront prêts à tout pour assurer le futur de leur fille studieuse et appliquée.

[EN SAVOIR PLUS](#)

Prix Les Bulles du Travail : Etienne DAVODEAU pour sa bande dessinée



Grâce à Françoise Roy, dont le métier consiste à accompagner les personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer et leurs proches dans leur vie quotidienne, Étienne Davodeau nous donne à voir le quotidien de ces personnes malades, de leurs proches et de celles et ceux qui les accompagnent pour éclairer ce sujet dont l'importance ne cesse de croître avec le vieillissement de la population.

[EN SAVOIR PLUS](#)

Agenda

23-28 mars 2026	<u>10^{ème} édition de la Semaine de l'ESS à l'école</u>
26-27 mars 2026	<u>38^{ème} Congrès des SCOP et des SCIC à Toulouse</u>
28 mai 2026	<u>Journée d'étude du CIRIEC-France : De l'histoire des idées à un nouveau récit de l'économie d'intérêt collectif</u>
7-8 octobre 2026	<u>35^{ème} Congrès international du CIRIEC à Montréal (Canada)</u>
7-9 juillet 2027	<u>11^{ème} conférence internationale de recherche en économie sociale du CIRIEC à Bogota (Colombie)</u>
2027	<u>Forum Mondial de l'Economie Sociale et Solidaire (GSEF) à Maricà (Brésil)</u>

Les Partenaires du CIRIEC-France





Le **CIRIEC-France** créé par Léon Jouhaux, Prix Nobel de la paix, est la branche française du CIRIEC-International (Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie Publique, Sociale et Coopérative) dont le siège est à Liège en Belgique, organisation scientifique internationale créée en 1947 en marge de l'assemblée générale de l'OIT par le professeur Edgard Milhaud, professeur d'économie politique à l'Université de Genève, grand militant de la paix et de l'intérêt général, qui fût proche de Jean Jaurès et de Léon Blum. Les objectifs du **CIRIEC** sont d'assurer et de promouvoir la collecte d'informations, la recherche scientifique et la publication de travaux relatifs aux secteurs économiques et aux activités orientés vers le service de l'intérêt général et collectif. Ainsi, dans ces différents domaines, le **CIRIEC** développe des travaux qui intéressent tant les universitaires que les autorités publiques, les gestionnaires d'organisations, les syndicats, en animant un réseau scientifique international de plus de 750 chercheurs et experts en économie publique et en économie sociale et solidaire

7 passage Tenaille 75014 Paris

www.ciriec-france.fr

La Lettre du CIRIEC-France

Directeur légal de la publication : Alain Arnaud - Directeur de la rédaction : Marcel Caballero



a.arnaud@ciriec-france.org



marcel.caballero@club-internet.fr

7, passage Tenaille 75014 PARIS

courriel : administration@ciriec-france.org